

14 juillet 2026

(26-5051)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES – CERTAINES MESURES
VISANT L'HUILE DE PALME ET LES BIOCARBURANTS
DÉRIVÉS DU PALMIER À HUILE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS DE L'ORD PRÉSENTÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 13 juillet 2026 et adressée par la délégation de l'Union européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Union européenne soumet le présent rapport conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ("Mémorandum d'accord").

L'Union européenne fait référence aux rapports de situation présentés antérieurement dans le présent différend.

Comme il est indiqué dans le rapport de situation WT/DS600/12/Add.8, le 10 avril 2026, la Commission européenne a adopté des modifications du Règlement délégué de la Commission (UE) 2019/807 du 13 mars 2019 complétant la Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne, d'une part, la détermination des matières premières présentant un risque élevé d'induire des changements indirects dans l'affectation des sols dont la zone de production gagne nettement sur les terres présentant un important stock de carbone et, d'autre part, la certification des biocarburants, bioliquides et combustibles issus de la biomasse présentant un faible risque d'induire des changements indirects dans l'affectation des sols (JO 2019 L 133, page 1).

Le 8 juillet 2026, le Parlement européen a exercé son droit, en vertu de la procédure législative applicable, de faire objection au Règlement délégué. En conséquence, le règlement délégué susmentionné, tel qu'il a été adopté par la Commission européenne, n'est pas entré en vigueur.

L'Union européenne évalue soigneusement les implications de ce fait nouveau et étudie la manière appropriée d'aller de l'avant.

Dans ce contexte, l'Union européenne reste prête à dialoguer avec la Malaisie sur les prochaines étapes.
